

DÉPARTEMENT  
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Saintes, le 22 décembre 2022

Réf. : GC421-1007

Commune de Saujon

GC2022-A - En attente d'affectation à un programme

GC2022-A Lot 10 - ASE Saintes

O.S. :

Fin de travaux :

Génie civil annexe Télécom - Rue du Maréchal Juin  
Avec effacement ER421-1009

## Devis

(le présent devis est valable 1 mois à compter de son émission)

Total des prestations et fournitures, au bordereau (cf. p. suivante(s))	13 007,55 €
Application des coefficients de révision liés aux marchés pluriannuels du SDEER	2 923,07 €
Total du dossier (hors TVA)	15 930,62 €
TVA (20%)	3 186,12 €
<b>Total TTC (TVA 20%)</b>	<b>19 116,74 €</b>

(à compléter par la Commune)

Mode de remboursement souhaité par la commune :

- immédiat (dès que les travaux auront été effectués)
- échelonné en 2 - 3 - 4 - 5 annuités (entourer la durée souhaitée)  
(un échéancier sera joint à la convention de remboursement)

Date souhaitée pour le commencement des travaux :

Fait à

le

Nom, prénom, signature et cachet  
(avec la mention bon pour accord)

Réf. : GC421-1007

Commune de Saujon

GC2022-A - En attente d'affectation à un programme

GC2022-A Lot 10 - ASE Saintes

O.S. :

Fin de travaux :

Génie civil annexe Télécom - Rue du Maréchal Juin  
Avec effacement ER421-1009**Bordereau de devis**

(Nota : les montants et prix indiqués ci-dessous s'entendent hors TVA et hors coefficients de révision liés aux marchés pluriannuels du SDEER - notamment le coefficient de marché et le coefficient d'actualisation)

N° Famille ou article	Libellé	Unité	Prix unit. (€)	Qté	Montant total	Montant total par famille
<b>GC20218GCI</b>	<b>Travaux connexes de génie civil</b>					
8002	Report de pré-étude télécom	ml	3,50	254.5	890,75	
8003	Etude reprise brancht aérien en souterr.	U	30,00	1	30,00	
8004	Prise convention en privé sans étude	U	15,00	11	165,00	
8020	Tranchée terrain naturel l=0,3 m	ml	9,20	14.5	133,40	
8023	Tranchée goudron l=0,3 m	ml	20,70	49.5	1 024,65	
8026	Tranchée enrobé l=0,3 m	ml	24,00	2	48,00	
8029	Tranchée en dom privé /effect	ml	30,00	28	840,00	
8033	Majo. agglo. dense (8020-23-26) 30 brts	ml	7,50	80	600,00	
8101	Combl. tranchée terr. nat. l=0,3 m	ml	11,50	27.5	316,25	
8104	Combl. tranchée empierr. l=0,3 m	ml	17,25	3	51,75	
8107	Combl. tranchée diorite l=0,3 m	ml	33,00	63.5	2 095,50	
8111	Majo. goudron l=0,3 m	ml	8,00	49.5	396,00	
8274	F+P dispositif avertisseur	ml	0,90	250.5	225,45	
8276	F+P béton	m3	270,00	0.36	97,20	
8277	Réfection de trottoir béton ou bitume	m2	52,00	0.9	46,80	
8302	F+P fourreau diam. 42/45 mm	ml	2,40	1007	2 416,80	
8316	Percement de mur 0,40 m	forf.	52,00	12	624,00	
8406	F+P chambre L3C + cadre et tampons 400kN	U	1 206,00	1	1 206,00	
8412	F+P chambre L2T + cadre et tampons 250kN	U	550,00	1	550,00	
8462	F+P regard 40x40x40 cm tampon béton armé	U	90,00	12	1 080,00	
8466	Percement de chambre existante	U	85,00	2	170,00	
	<b>Total Travaux connexes de génie civil</b>					<b>13 007,55</b>
<b>Sous-total TRAVAUX</b>						<b>13 007,55</b>
<b>Sous-total FOURNITURES + PRESTATIONS EXTERNES</b>						<b>0,00</b>
<b>TOTAL (€)</b>						<b>13 007,55</b>

**CONVENTION POUR LA RÉALISATION  
DE TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ANNEXE**

**Commune de SAUJON**

**Dossier n° GC421-1007**

**Génie civil annexe Télécom - Rue du Maréchal Juin**

Entre

La **COMMUNE** de **SAUJON**, représentée par son Maire, **Monsieur Pascal FERCHAUD**, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

par la délibération du .....

ci-après désignée « la Commune »,

d'une part,

Et

Le **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME (SDEER)**, représenté par Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, 2<sup>ème</sup> Vice-président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par arrêté de Monsieur François BRODZIAK, Président, en date du 26 octobre 2020,

ci-après désigné « le SDEER »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET.**

En application de l'article 2 (II) de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, la Commune, maître de l'ouvrage, confie au SDEER la réalisation des travaux de génie civil annexes suivants :

**Dossier GC421-1007 - Génie civil annexe Télécom - Rue du Maréchal Juin**

pour un montant de **19 116,74 € (TTC)**.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

**ARTICLE 2 : CHOIX DE L'ENTREPRENEUR.**

L'entrepreneur chargé de réaliser les travaux est le titulaire du lot géographique dans lequel est située la Commune, titulaire désigné à l'issue de procédure d'appel d'offres conduite par le SDEER.

**ARTICLE 3 : PERSONNE HABILITÉE À ENGAGER LE SDEER.**

Pour l'exécution des missions confiées au SDEER, celui-ci sera représenté par M. François-Annet de FERRIÈRES, Directeur, qui sera seul habilité à engager la responsabilité du SDEER pour l'exécution de la présente convention.

Dans tous les actes passés par le SDEER, celui-ci devra indiquer qu'il agit au nom et pour le compte de la Commune.

#### **ARTICLE 4 : CONTENU DE LA MISSION DU SDEER.**

La mission du SDEER porte sur les éléments suivants :

- Contrôle des devis
- Suivi des travaux
- Gestion financière et comptable
- Gestion administrative
- Actions en justice

et, d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

#### **ARTICLE 5 : ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES ET RECETTES. MODE DE FINANCEMENT.**

Il n'est pas demandé à la Commune de versement d'acomptes au cours de la réalisation du chantier.

Toute subvention perçue en capital par la Commune fait l'objet d'un remboursement au comptant au SDEER.

A ce titre, la Commune s'engage à communiquer au SDEER le plan de financement comportant notamment les subventions dont elle est bénéficiaire.

Pour le complément (dépende globale diminuée des subventions perçues en capital), la Commune opte pour un remboursement :

- unique après travaux.
- en ..... annuités, sans intérêts ni frais.

#### **ARTICLE 6 : CONTRÔLE FINANCIER ET COMPTABLE.**

La Commune peut demander à tout moment au SDEER la communication de toutes pièces et contrats concernant l'opération.

Pendant toute la durée des travaux, à la demande de la Commune, le SDEER lui remettra un compte rendu de l'avancement de l'opération.

En fin de mission, le SDEER établira et remettra à la Commune un bilan général de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées.

#### **ARTICLE 7 : CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE.**

La Commune se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'elle estime nécessaires. Le SDEER devra donc laisser libre accès aux représentants de la Commune à tous les dossiers concernant l'opération ainsi qu'au chantier.

Toutefois, la Commune ne pourra faire ses observations qu'au SDEER et en aucun cas au titulaire du contrat passé par celui-ci.

#### **ARTICLE 8 : MISE À DISPOSITION DE L'OUVRAGE.**

A l'issue de sa construction, l'ouvrage est mis à la disposition de la Commune.

#### **ARTICLE 9 : REMUNÉRATION DU SDEER.**

Sans objet.

#### **ARTICLE 10 : PÉNALITÉS APPLICABLES AU SDEER.**

En cas de manquement du SDEER à ses obligations, celui-ci ne sera soumis à aucune pénalité de la part de la Commune.

**ARTICLE 11 : RÉSILIATION.**

Si le SDEER est défaillant, la Commune peut, après mise en demeure infructueuse, résilier la présente convention sans indemnité ni pénalité pour le SDEER.

Dans le cas où la Commune ne respecte pas ses obligations, le SDEER peut résilier la présente convention sans indemnisation pour la Commune.

Dans le cas de non-obtention des autorisations administratives pour une cause autre que la faute du SDEER, la résiliation peut intervenir à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Dans les trois cas qui précèdent, la résiliation ne peut prendre effet qu'un mois après notification de la décision de réalisation. Il est procédé immédiatement à un constat contradictoire des travaux réalisés. Le constat contradictoire fait l'objet d'un procès-verbal qui précise les mesures conservatoires que le SDEER doit prendre pour assurer la conservation et la sécurité des prestations et travaux exécutés. Il indique également le délai dans lequel le SDEER doit remettre l'ensemble des dossiers à la Commune.

**ARTICLE 12 : CAPACITÉ D'ESTER EN JUSTICE.**

Le SDEER pourra agir en justice pour le compte de la Commune jusqu'à mise de l'ouvrage à la disposition de la Commune. Le SDEER devra, avant toute action, demander l'accord de la Commune.

Toutefois, aucune action en matière de garantie décennale n'est du ressort du SDEER.

**ARTICLE 13 : LITIGES.**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

*A SAUJON, le  
Pour la Commune,  
le Maire*

*A SAINTES, le  
Pour le SDEER,  
le 2<sup>ème</sup> Vice-président*

Réf. : EP421-1206  
 Commune de Saujon  
 EP2022-B - Travaux neufs  
 EP2022-2 Lot K - ETPM Saintes  
 O.S. :  
 Fin de travaux :

Reprise éclairage public - Rue du Maréchal Juin  
 Avec ER421-1009

## Devis

(le présent devis est valable 1 mois à compter de son émission)

Total des prestations et fournitures, au bordereau (cf. p. suivante(s))	15 808,12 €
Application des coefficients de révision liés aux marchés pluriannuels du SDEER	2 542,06 €
Total du dossier (hors TVA)	18 350,18 €
Participation du SDEER (à hauteur de 50 %, à inscrire en recettes dans le budget du demandeur)	9 175,09 €
<b>Total restant à charge du demandeur (hors TVA)</b>	<b>9 175,09 €</b>

(Nota : la TVA est récupérée par le SDEER)

(à compléter par la Commune)

Mode de remboursement souhaité par la commune :

- immédiat (dès que les travaux auront été effectués)
- échelonné en 2 - 3 - 4 - 5 annuités (entourer la durée souhaitée)  
 (un échéancier sera joint à la convention de remboursement)

Date souhaitée pour le commencement des travaux :

Fait à le

Nom, prénom, signature et cachet  
 (avec la mention bon pour accord)

Reprise éclairage public - Rue du Maréchal Juin  
Avec ER421-1009

## Bordereau de devis

(Nota : les montants et prix indiqués ci-dessous s'entendent hors TVA et hors coefficients de révision liés aux marchés pluriannuels du SDEER - notamment le coefficient de marché et le coefficient d'actualisation)

N° Famille ou article	Libellé	Unité	Prix unit. (€)	Qté	Montant total	Montant total par famille
EP20220ETU 0006	Etudes 2022-2025 Etude simplifiée <b>Total Etudes 2022-2025</b>	ml	3,05	300	915,00	<b>915,00</b>
EP20222SOU 2311 2313	Réseaux souterrains 2022-2025 Déroulage câble de masse nu Déroulage câble plusieurs conducteurs <b>Total Réseaux souterrains 2022-2025</b>	ml ml	0,75 1,25	50 300	37,50 375,00	<b>412,50</b>
EP20225LUM 5004 5021	Mise en oeuvre foyers et candélabres 2022-2025 Pose lanterne sur candélabre Pose massif et candélabre fût droit 7 à 10 m <b>Total Mise en oeuvre foyers et candélabres 2022-2025</b>	U U	83,00 262,30	8 8	664,00 2 098,40	<b>2 762,40</b>
<b>Sous-total TRAVAUX</b>						<b>4 089,90</b>
EP2021ASODI 211591009A02	Luminaires fonct. routiers SODIEC (01/07/2021) Module de gestion Rohl de type LUMIO offre 1 040 677 <b>Total Luminaires fonct. routiers SODIEC (01/07/2021)</b>	U	63,25	8	506,00	<b>506,00</b>
EP202206RAGN 8051360	Maintenance luminaires type RAGNI (01/07/2022) LANTERNE DEIKO S 32LED 8x5G1,5 - RAL/ASY/*K/mA/PROG : AU CHOIX <b>Total Maintenance luminaires type RAGNI (01/07/2022)</b>	U	453,57	8	3 628,56	<b>3 628,56</b>
EP202208LES 01150008	Maintenance coffrets type LES (01/07/2022) Coffret type LES70 (009) P35FM mono + CC <b>Total Maintenance coffrets type LES (01/07/2022)</b>	U	26,62	8	212,96	<b>212,96</b>
EP2022CERTI ATC2017 CONFOR	Certification électrique Certificat CONSUEL Vérification par organisme agréé <b>Total Certification électrique</b>	U U	61,40 260,00	1 1	61,40 260,00	<b>321,40</b>
EP2022XXCACU 0401	Câblette cuivre nu (prix provisoires) Câblette cuivre nu recuit 25 mm² malt <b>Total Câblette cuivre nu (prix provisoires)</b>	ml	4,03	50	201,50	<b>201,50</b>
EP2022XXCAIS 0347	Câbles cuivre isolé (prix provisoires) Câble R2V 5 G 10 mm² cuivre <b>Total Câbles cuivre isolé (prix provisoires)</b>	ml	9,23	300	2 769,00	<b>2 769,00</b>
EP202311VAL1 VV7	Maintenance mâts alu. type VALMONT (01/01/2023) MAT VESTA V H:7 Brut CC D60 Ht 7m E.200 <b>Total Maintenance mâts alu. type VALMONT (01/01/2023)</b>	U	509,85	8	4 078,80	<b>4 078,80</b>

DÉPARTEMENT  
DE CHARENTE-MARITIME

Saintes, le 26 janvier 2023

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Réf. : EP421-1206  
Commune de Saujon  
EP2022-B - Travaux neufs  
EP2022-2 Lot K - ETPM Saintes  
O.S. :  
Fin de travaux :

N° Famille ou article	Libellé	Unité	Prix unit. (€)	Qté	Montant total	Montant total par famille
<b>Sous-total FOURNITURES + PRESTATIONS EXTERNES</b>						<b>11 718,22</b>
<b>TOTAL (€)</b>						<b>15 808,12</b>



**DÉPARTEMENT  
DE CHARENTE-MARITIME**

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL**

Réf. : EP421-1201  
Commune de Saujon  
EP2022-A - Travaux neufs ER  
EP2022-1 Lot D - ASE Saintes  
O.S. :  
Fin de travaux :

Génie civil annexe - Rue du Maréchal Juin  
Avec ER421-1009

## Devis

(le présent devis est valable 1 mois à compter de son émission)

Total des prestations et fournitures, au bordereau (cf. p. suivante(s))	4 288,32 €
Application des coefficients de révision liés aux marchés pluriannuels du SDEER	1 031,23 €
Total du dossier (hors TVA)	5 319,55 €
Participation du SDEER (à hauteur de 50 %, à inscrire en recettes dans le budget du demandeur)	2 659,78 €
<b>Total restant à charge du demandeur (hors TVA)</b>	<b>2 659,77 €</b>

(Nota : la TVA est récupérée par le SDEER)

(à compléter par la Commune)

Mode de remboursement souhaité par la commune :

- immédiat (dès que les travaux auront été effectués)
- échelonné en 2 - 3 - 4 - 5 annuités (entourer la durée souhaitée)  
(un échéancier sera joint à la convention de remboursement)

Date souhaitée pour le commencement des travaux :

Fait à le

Nom, prénom, signature et cachet  
(avec la mention bon pour accord)

**DÉPARTEMENT  
DE CHARENTE-MARITIME**

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL**

**Réf. : EP421-1201**  
**Commune de Saujon**  
 EP2022-A - Travaux neufs ER  
 EP2022-1 Lot D - ASE Saintes  
 O.S. :  
 Fin de travaux :

Génie civil annexe - Rue du Maréchal Juin  
 Avec ER421-1009

## Bordereau de devis

(Nota : les montants et prix indiqués ci-dessous s'entendent hors TVA et hors coefficients de révision liés aux marchés pluriannuels du SDEER - notamment le coefficient de marché et le coefficient d'actualisation)

N° Famille ou article	Libellé	Unité	Prix unit. (€)	Qté	Montant total	Montant total par famille
EP20220ETU 0012	<b>Etudes 2022-2025</b> Géo-référencement des réseaux <b>Total Etudes 2022-2025</b>	ml	1,10	263	289,30	<b>289,30</b>
EP20222SOU 2022 2023 2308 2311	<b>Réseaux souterrains 2022-2025</b> Tranchée type 2 pour 1 ou plusieurs câbles Tranchée type 3 pour 1 ou plusieurs câbles F+P fourreau (gaine TPC) - diam 75 mm Déroulage câble de masse nu <b>Total Réseaux souterrains 2022-2025</b>	ml ml ml ml	35,40 59,40 3,25 0,75	9 28.5 263 231.5	318,60 1 692,90 854,75 173,63	<b>3 039,88</b>
<b>Sous-total TRAVAUX</b>						<b>3 329,18</b>
EP2022XXCACU 0401	<b>Câblette cuivre nu (prix provisoires)</b> Câblette cuivre nu recuit 25 mm <sup>2</sup> <b>Total Câblette cuivre nu (prix provisoires)</b>	ml	4,03	238	959,14	<b>959,14</b>
<b>Sous-total FOURNITURES + PRESTATIONS EXTERNES</b>						<b>959,14</b>
<b>TOTAL (€)</b>						<b>4 288,32</b>